

# À propos de tomates

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **60 (1950-1951)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-558580>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# A PROPOS DE TOMATES

*On nous écrit:*

La médication par les plantes, ou phytothérapie, a connu des périodes de faveur et d'oubli. La découverte des principes actifs des plantes, leur extraction et la synthèse artificielle partielle ou complète de la plupart d'entre eux a semblé devoir porter le coup de grâce à la médecine des tisanes. Mais l'étude des propriétés thérapeutiques des principes actifs isolés ou synthétisés a montré que leur effet est souvent différent de celui de la drogue dont ils sont extraits ou dont on a reproduit l'élément le plus actif.

Les grands progrès réalisés par la chimie au XX<sup>e</sup> siècle ont confirmé l'efficacité de la phytothérapie et ont permis de l'établir sur des bases scientifiques. La pharmacopée helvétique donne les formules de plusieurs tisanes. Chacun des constituants de ces tisanes fait de plus l'objet d'un article spécial en permettant le contrôle et l'identification; pour les drogues à action forte comme la belladone, le quinquina, la jusquiame, etc., il est décrit une méthode de dosage des principes actifs. Ces exigences auxquelles le pharmacien doit se soumettre sont une garantie pour le public de recevoir des mélanges de plantes dont l'effet est toujours le même. Dans le cas de la digitale, par exemple, dont la récolte, la conservation et la préparation sont très délicates, ce contrôle est d'une importance capitale: suivant sa provenance, la drogue peut être dénuée d'efficacité ou contenir au contraire une proportion de principes actifs supérieurs aux indications de la pharmacopée.

La pharmacopée homéopathique utilise également les vertus des simples, dans la plupart des cas à l'état frais. Ses prescriptions pour la préparation des essences et teintures-mères sont également très précises et assurent une régularité d'action maximale.

Un grand nombre de plantes très utiles croissent dans nos contrées et peuvent être récoltées par chacun. Nous pouvons recommander spécialement le petit livre du professeur H. Flück, de Zurich, traduit en français par R. Weitzel, intitulé «Nos plantes médicinales» (Edition Ott, Thoun, 1942). Aux médecins, le précis de phytothérapie de H. Leclerc (Masson & Cie., 1935) rappellera les ressources importantes qu'apportent les plantes à la guérison des maladies.

Jean Martin.

## *A la recherche de plantes médicinales*

Il nous paraît intéressant de rappeler à nos lecteurs que deux personnalités de l'Université de Bâle — les professeurs Speiser et Heitz — se sont rendus dans le courant de cette année au Congo belge afin d'y collectionner des plantes médicinales pour le compte de l'Institut pharmacologique de l'Université de Bâle.

Les professeurs suisses recherchent tout particulièrement le «strophantus», plante médicinale utilisée pour le traitement d'affections cardiaques; cette plante doit également servir à la préparation d'un médicament efficace contre le rhumatisme, médicament que les Américains sont en train de mettre au point et qui est déjà connu sous le nom de «cortison». Signalons à ce sujet qu'une expédition américaine a parcouru récemment l'Angola à la recherche de cette plante.

Sous sa rubrique «Le problème du mois» la «Croix-Rouge suisse» a publié dans son numéro d'octobre un excellent article démontrant que l'homme moderne ne voulait plus assumer de risques, mais cherchait toujours davantage à les faire assumer par l'Etat. L'article en question faisait état de l'hôtellerie parmi les branches qui étaient suspendues à la mamelle de cet Etat-Providence. C'est ce qui nous amène à préciser certains points:

L'aide à l'hôtellerie est d'une tout autre nature puisque la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie qui est chargée d'appliquer les mesures de secours en faveur de cette industrie n'intervient que lorsque l'hôtelier a pratiquement tout perdu et qu'il cherche à conclure des arrangements concordataires avec ses créanciers. La Société fiduciaire peut, pour faciliter les choses, accorder des avances gagées qui priment toutes les autres charges pendant 15 ans. C'est en définitive des prêts que la Confédération fait à l'hôtellerie par l'entremise de la fiduciaire et la somme de quelque 20 millions déjà remboursés par les établissements assainis permet de mieux mesurer la différence qu'il y a entre les deux actions de secours.

Comme le déclare très justement le bulletin patronal vaudois dans son numéro d'octobre: «Il arrive cependant que les sommes avancées soient perdues, parce que l'assainissement ne suffit pas à rendre viable une entreprise. Depuis près de trente ans que ces mesures durent, la Confédération a perdu en tout et pour tout 9,4 millions: c'est à cela que se limite sa dépense réelle. Ces pertes sont certes regrettables, mais on doit convenir qu'il arrive rarement que la Confédération dépense aussi peu pour un résultat aussi appréciable: il est indéniable que bon nombre d'entreprises ont pu être remises sur pied, pour le bien des hôteliers, mais aussi pour le bien de leurs fournisseurs. Et si tous les subventionnés devaient s'aider autant eux-mêmes que doivent le faire les hôteliers, le problème moral que pose les subventions ne serait pas très aigu.»

De son côté, l'hôtellerie s'est toujours refusée à entraver la liberté individuelle et n'a jamais demandé par exemple aux autorités que l'on contraigne nos compatriotes à passer leurs vacances en Suisse ou qu'on les dirige sur tel ou tel pays par des mesures monétaires discriminatoires éventuelles.

Les considérations ci-dessus nous semblent suffisantes pour prouver que l'hôtellerie qui joue un rôle considérable dans notre économie nationale et qui est un des piliers du tourisme suisse n'est pas encore prête à abandonner son sort aux seules mains de l'Etat-Providence, mais qu'elle lutte par tous les moyens dont dispose l'initiative privée pour se maintenir et rester digne de sa réputation mondiale.

Bâle, le 26 octobre 1950.

Société suisse des hôteliers:  
Service de presse